

## Le maire fait revoter une décision sans l'opposition

Gilles Bourdouleix a resoumis au vote une délibération adoptée en début de séance du conseil. L'opposition ayant quitté la séance, sa majorité a obtenu la totalité des nouveaux élus à l'Agglo.

Et pourtant... Et pourtant, tout avait si bien commencé. Le conseil municipal suit son cours. Les élus de la majorité lisent les délibérations, ceux de l'opposition posent des questions (ou pas), et le maire arbitre les débats, et fait voter. Tous les sujets à l'ordre du jour sont adoptés très largement. Seulement, il y avait un grain de sable dans cette mécanique qui semblait si bien huilée.

La première délibération portait sur l'élection de nouveaux conseillers communautaires (en plus des 25 conseillers choletais déjà en place, 20 de la majorité et 5 de l'opposition). Car la communauté d'agglomération du Choletais (CAC) s'étend vers Maulévrier et Vihiers au 1<sup>er</sup> janvier prochain, faisant passer à 36 le nombre de représentants choletais.

Le maire, Gilles Bourdouleix, annonce que deux listes (une de la majorité et une de l'opposition) se sont portées candidates, lâchant au passage que la validité d'une des listes « pouvait être contestée » (1). Du vote, il ressort que la majorité remporte neuf sièges et l'opposition deux.

### Problème de calcul

La suite, on l'a dit, se déroule sans accroc. Et arrivent les questions diverses. La première émane de l'adjoint Frédéric Pavageau, qui s'en prend à l'opposition, arguant qu'elle « cherche le coup de com' ». Attaque qui provoque le départ des dix conseillers de l'opposition. Pas de quoi troubler la majorité. C'est un autre adjoint, Michel Champion, qui apporte la réponse.

Et c'est là qu'intervient le coup de théâtre. Le maire reprend la parole : « J'indique qu'à l'issue des questions orales, suite à un problème de calcul, et j'en suis navré car j'en suis sans doute fautif, nous serons obligés de revoter la délibération 1-1 », celle fixant les nouveaux élus communautaires.

S'ensuit, pendant près d'une demi-heure, un échange de questions-ré-



Des conseillers de la majorité lors du premier vote portant sur l'élection de nouveaux conseillers communautaires.

ponses interne à la majorité. L'occasion de régler quelques comptes au passage. Et voilà donc le nouveau vote qui pointe son nez. Il y a bien toujours deux listes, onze conseillers communautaires à élire, sauf qu'à la différence du début de conseil, les conseillers de l'opposition ne sont

plus là. L'urne repasse, chacun dépose son bulletin. Le maire et des adjoints comptent et recomptent. Cette fois, pas d'erreur possible : les onze conseillers de la majorité sont élus comme conseillers communautaires.

Vincent COTINAT et Emeric EVAIN.

(1) La formulation de la délibération fait état de listes « présentant au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir ». Soit 13, un total impossible à atteindre pour l'opposition dont seuls cinq membres ne siègent pas à la CAC...

## « Et il n'y a personne pour avoir honte dans la majorité ? »

Colère froide. C'est ce qui peut résumer l'état d'esprit de l'opposition hier soir après le « coup fourré » de la majorité. L'expression est de Jean-Marc Vacher (Un Nouvel élan pour Cholet). « On ne pouvait pas imaginer ça, on n'a pas le même logiciel », poursuit-il.

Pourquoi avoir quitté la séance avant qu'elle ne soit officiellement levée ? « Vous savez, en trois minutes, on en avait entendu assez. Ce procédé qui consiste à conclure le conseil municipal par des propos honteux, ce n'est pas notre façon

de voir les choses. On a vu s'enclencher le discours habituel, complot et victimisation. »

Jean-Marc Vacher entend examiner de près les recours possibles, « y compris devant la justice. On croit toujours avoir atteint les sommets, mais non... Au final ça renforce notre détermination ».

De son côté, Anne Hardy (Citoyens rassemblés) a peu d'espoir dans un recours en justice. « La seule délibération qui sera transmise en sous-préfecture, c'est la dernière qu'ils ont votée. Là, ce n'est plus un

contrôle de légalité des décisions prises qu'il faut, c'est une tutelle de l'État. Et je compte en appeler à la préfète demain [ce mardi]. »

Car l'épisode d'hier est le dernier d'une longue liste... « Nous n'avons pas été prévenus du changement de local mis à disposition de l'opposition, par exemple... » Et aucun regret d'avoir quitté la séance hier soir : « Ça les met face à leurs procédés. Il n'y en a donc aucun qui a honte dans cette majorité ? »

## L'Adapei bientôt dans l'ex-Pôle emploi ?

Le conseil municipal a donné son feu vert. L'association devrait investir les locaux laissés libres il y a plus d'un an.



Le panneau n'a pas changé. Mais seuls le service emploi de l'Agglo et la Mission locale sont toujours dans les locaux de la rue des Bons-Enfants.

Des services de l'Adapei (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) pourraient bientôt être regroupés dans les anciens locaux de Pôle emploi, rue des Bons-Enfants. Le conseil municipal a voté, hier soir, en faveur de cette cession. Les bâtiments appartiennent en effet à la collectivité.

Pôle emploi a déménagé en juin 2015 pour de nouveaux locaux, situés au Carteron. L'agence a laissé une surface de bureaux de 730 m<sup>2</sup>. Le montant de la transaction a été fixé à 560 000 € net vendeur.

Pour l'Adapei, c'est l'occasion de réunir cinq de ses services, actuellement localisés en différents endroits de Cholet. Il s'agit essentiellement d'accompagnement à domicile et d'insertion professionnelle (1).

« Nous étions à la recherche de locaux pour un nouveau service que nous développons à Cholet, le Samsa [accompagnement à domicile médicalisé] », explique Jean Sellier, directeur de l'Adapei 49. Les

vastes locaux de la rue des Bons-Enfants ont permis d'imaginer un rapprochement entre « des services à vocation assez proche, tout en permettant des synergies, en ce qui concerne les salles de travail mais aussi les savoir-faire ».

Le tout est de surcroît situé dans le même ensemble que la Mission locale et le service emploi de la communauté d'agglomération, « des interlocuteurs naturels ».

Une quarantaine de salariés pourraient intégrer les nouveaux locaux début 2017. L'Association des paralysés de France y serait également accueillie. Quant aux anciens bâtiments, ils seraient restitués à Sèvre-Loire habitat à qui ils appartiennent.

A Cholet, l'Adapei emploie de 370 salariés sur ses 13 sites. Elle suit 430 personnes à l'année, sans compter 600 stagiaires et 60 personnes dans le cadre des loisirs adaptés.

Emeric EVAIN.

(1) Sessad pro, SAVS, Samasa, Adapei formation, Apic's.

## Patrimoine

Sauvegarder et valoriser le patrimoine non protégé : c'est la mission de la Fondation du patrimoine. La ville de Cholet va y adhérer, moyennant une cotisation annuelle de 1 000 €. La fondation aide les propriétaires publics, associatifs et privés et mobilise le mécénat d'entreprises.

## Cholet en bref

### A87 : début d'incendie dans un chargement de pneus

Il était environ 5 h 30 quand un feu s'est déclaré, hier matin, sur l'autoroute A87. C'est de l'arrière-train d'un semi-remorque que des flammes sont parties, pour une raison inconnue, au niveau de Trémentines. Le chauffeur a eu le temps de s'arrêter

sur le bas-côté.

Les pompiers ont pu empêché la propagation de l'incendie : le chargement était en effet constitué de pneus. L'accident n'a pas fait de blessé, et la circulation n'a pas été perturbée.

### Le salon des Arts a honoré ses artistes



Les lauréats : Nathalie Smaguine, peintre, et Gérard-Marie Cailleau, sculpteur.

Dix prix ont été attribués lors de l'inauguration du salon des Arts. Nathalie Smaguine, peintre d'Arcueil, commune aux abords de Paris, et Gérard-Marie Cailleau, sculpteur de Saint-Macaire-en-Mauges, ont obtenu le prix Fernand-Dupré, le plus prestigieux.

L'œuvre de la peintre se nomme *Couple*. Celle du sculpteur est intitulée *Dit avec des fleurs*, et représente également un couple.

« Ce sont des images qui jallissent et que je cherche à retrans-



crire », explique Nathalie Smaguine, qui expose au salon des Arts pour la première fois. Elle travaille sur une série, et le thème du couple lui « paraît infini, tellement j'ai de choses à dire ».

Quant à Gérard-Marie Cailleau, il a avoué que « cela faisait presque vingt ans que je convoitais ce prix ». Il a déjà exposé une dizaine de fois au salon. Sa sculpture en pierre est « une opposition complémentaire entre l'homme monolithique et la fluidité de la femme ».

### La Boutique de Mélie vient d'ouvrir en centre-ville

C'est à l'ancien emplacement du magasin *Cache Cache*, situé au 16, rue Georges-Clemenceau, que *La boutique de Mélie*, a ouvert ses portes le mois dernier. Le local a été complètement réaménagé, il est accueillant et chaleureux.

« On a voulu proposer un endroit où le client se sent bien, justifie Amélie, responsable du magasin. On veut privilégier le contact, répondre à la demande de l'acheteur, et apporter du conseil. »

Le magasin dispose de toute une gamme de chaussures femme et homme, pour petites et grandes pointures, des produits presque exclusivement d'origine européenne. « Ce sont de beaux produits de moyenne gamme, précise Amélie. Mais, dans le haut de gamme, on propose aussi le concept Tanya Heath, ce sont des chaussures à talons amovibles. »

Différents accessoires, sacs bijoux,



Amélie devant le tout nouveau magasin de chaussures, la Boutique de Mélie.

ceintures, d'origine française, sont aussi en vente dans le magasin.

*La Boutique de Mélie* est ouverte le lundi, de 13 h à 19 h, et du mardi au samedi, de 9 h 30 à 19 h, sans interruption.

### Recherche de bénévoles pour les + 50 ans isolés



Debout, Jean-Luc Gaufreteau, président de l'association, et assis, Gervais Sachot, directeur régional, lors de la fête des 40 ans à Cholet.

L'association laïque les petits frères des Pauvres, qui aide les personnes isolées de plus de 50 ans, a été créée il y a 40 ans dans le Choletais, et il y a 70 ans au niveau national. Localement, les bénévoles ont débuté en accompagnant les personnes âgées d'un ancien hospice choletais, rue Tourmerit.

« On met la personne au centre de nos préoccupations et on la rend actrice de ce qu'elle peut faire », résume Jean-Luc Gaufreteau, bénévole depuis les débuts, et président régional (Pays de la Loire et Bretagne).  
Dimanche dernier, l'antenne Cho-

let-Mortagne-Les Herbiers a fêté ses 40 ans, salle de la Goubaudière, à Cholet, avec une centaine de convives.

La demande est forte sur Cholet, et l'équipe recherche des bénévoles, en particulier pour le repas de Noël, « jour où l'isolement est le plus dur ». Le bénévole, référent d'une à trois personnes, s'engage à une visite toutes les deux ou trois semaines. Collectivement, il accompagne lors de courts séjours et de vacances à la journée, d'après-midi crêpes, pétanque, etc.

Renseignements : petits frères des Pauvres, tél. 06 77 34 02 23.

## Carnet

### Naissances

**Maine-et-Loire.** Lili Blouin, 11, impasse Descamps, Cholet ; Kenza Bouyon, 6, rue du Verdeau, Le May-sur-Evre ; Aaron Brochard, 5, allée du Douet, Saint-André-de-la-Marche ; Alexandre Godbert, 10, rue Joseph-Suteau, Gesté ; Lubin Joreau, 21, route de la Félixnière, Saint-Macaire-en-Mauges.

### Vendée.

Hina Bouchière, rue Jacques-Forestier, domaine de la Garrenne, La Gaubretière ; Marius Nascivet, 16, rue du Chemin-Vert, Saint-Malô-du-Bois ; Timuçin Teke, 15, rue Jean-Sébastien-Bach, Les Herbiers.

### Décès

Marie Meillouin veuve Logeais, 61 ans, Saint-Maurice-la-Fougereuse.

## Ouest-France à votre service

Faire paraître une petite annonce : 0 820 000 010 (0,15 €/min + prix d'un appel local).

Faire paraître une annonce emploi : 02 99 26 42 56 (prix d'un appel local).

Faire paraître un avis d'obsèques : 0 810 060 180 (0,06 €/mn + prix d'un appel).

Relations abonnés, journal avant 7 h 30, portage : tél. 02 99 32 66 66 - www.abonnement.ouest-france.fr.

## Vous recherchez un revenu d'appoint, une activité complémentaire

Nous vous proposons de distribuer la presse quotidienne sur votre commune. Travail matinal. Nécessaire posséder moyen de locomotion.

### Statut salarié.

Contactez le 02 41 58 86 92.